

**l'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**

**en page 3**

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**UNITÉ  
OUVRIÈRE**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1670 - 14 juillet 2000 - prix : 9F

**Pénurie de main-d'œuvre ?**

**Le patronat  
veut imposer  
des salaires  
plus bas  
et davantage de  
précarité**

**Du virus du sida ou de l'impérialisme,  
lequel est le pire ?**

M 6189 - 1670 - 9,00 F



**page 3**



## SOMMAIRE

### Leur société

- 4 - L'essence augmente, et ce serait normal!
- Erika: Jospin ne veut pas faire payer les pollueurs
- 5 - Le Parlement européen en faveur des privatisations
- Convention UNEDIC
- France Télécom: com... comme commerce
- 11 - Un ballon et des ronds
- Le Vatican prône l'abstinence sexuelle aux divorcés

### Tribune

- 4 - La croissance est de retour? Raison de plus pour faire rendre gorge au voleur

### Dans le monde

- 6 - Mexique: les électeurs cassent le PRI
- USA: missile anti-missile, un pétard mouillé, mais pas gratuit
- 7 - Sommet israélo-palestinien: l'intransigeance israélienne
- Philippines: glissement d'une décharge à Manille
- Irlande du Nord: émeutes et manœuvres politiciennes

### Dans les entreprises

- 8 - Renault: nouvel accord sur le droit syndical
- Renault Le Mans: des élections contestées
- 9 - Dunlop-Montluçon: non aux 550 licenciements
- Education nationale: les salariés des universités de Nancy et Metz disent non à la précarité
- Aluminium Dunkerque: une injustice
- 10 - Crédit Lyonnais: arnaque aux 35 heures
- NSC Guebwiller: fin de la grève

### Lire et voir

- 11 - Sur le droit des femmes à décider d'avoir ou pas un enfant
  - Un livre: *l'Évènement* d'Annie Ernaux
  - Un film: *la parenthèse enchantée* de M. Spinoza

- 12 - **Lutte Ouvrière sur la route de vos vacances**

## Manipulations, « preuves » inventées

# L'ÉTAT, C'EST ÇA!

Une ordonnance de non-lieu rendue, mercredi 5 juillet, en faveur d'un militant islamiste, arrêté en 1993 alors qu'il était le dirigeant en France du FIS, jette une lumière crue sur les pratiques de la police. En effet, dans son ordonnance, le juge d'instruction dénonce clairement le fait que les services de police se sont livrés à une manipulation, fabriquant tout simplement les preuves, en l'occurrence des textes présentés comme émanant de réseaux terroristes.

A l'époque, Pasqua, alors ministre de l'Intérieur, avait organisé un vaste coup de filet, pompeusement baptisé « opération Chrysanthème », visant à démontrer à l'opinion que le gouvernement faisait preuve de fermeté contre les terroristes islamiques qui venaient d'enlever des diplomates français en Algérie. Il fallait donc des résultats à tout prix, des coupables arrêtés dont on puisse citer le nom dans un communiqué de presse.

La manipulation avait été tellement grossière qu'elle avait été révélée très rapidement, donnant lieu dès 1994 à une enquête de l'IGPN, la police des polices. Mais celle-ci s'était dépêchée de blanchir ses collègues, concluant à une erreur due à un « manque d'organisation »...

Ce genre de coup tordu n'a rien d'exceptionnel. Il fait même partie des pratiques courantes de la police ou des services secrets: de l'affaire des Irlandais de Vincennes dans les années 1980 à celle de la paillote incendiée en

Corse sur l'ordre du préfet Bonnet, les exemples ne manquent pas.

Cela illustre simplement le fait que, derrière le paravent « démocratique », les discours sur « l'Etat de droit », la réalité du pouvoir est exercée par un appareil d'Etat constitué d'hommes prêts à utiliser tous les moyens, depuis le mensonge jusqu'au meurtre ou la torture, comme cela a pu se pratiquer d'une façon systématique pendant la guerre d'Algérie.

C'est ce genre d'Etat dont la bourgeoisie a besoin pour défendre son ordre social. Et de temps en temps, il y a des « bavures » pour nous le rappeler.

Marc RÉMY

## Communiqué de Lutte Ouvrière

# RÉFÉRENDUM: L'ABSTENTION SEUL GESTE UTILE

Chirac demande donc aux électeurs de choisir si le président sera élu pour cinq ans plutôt que pour sept, ce qui ne change évidemment rien au caractère gaulliste et bonapartiste de la Cinquième République imposée en 1958, lorsque de Gaulle revint au pouvoir, en grande partie porté par l'armée.

En demandant à la population de se prononcer sur une question subsidiaire, Chirac et derrière lui Jospin ainsi que tout le gouvernement, malgré les réticences de façade des uns

ou des autres, feront finalement plébisciter la constitution gaulliste telle qu'elle est.

Les classes populaires n'ont rien à gagner à participer à ce référendum qui veut leur faire approuver une constitution au service des puissances d'argent et limitant au maximum les possibilités de l'expression populaire.

C'est pourquoi Lutte Ouvrière déclare que, pour ne pas être complice de Chirac et Jospin, le geste le plus utile est de s'abstenir.

Le 8 juillet 2000

# UNE NOUVELLE LOI SCÉLÉRATE

Non content d'avoir trahi les espoirs des sans-papiers en refusant de les régulariser, le gouvernement prévoit d'aggraver les lois Pasqua-Debré sur l'immigration des étrangers en s'attaquant aux mineurs privés de titre de séjour régulier.

Un projet de loi autoriserait la justice à placer les jeunes mineurs de 16 à 18 ans, en situation irrégulière, dans des zones d'attente pour les étrangers afin de permettre leur reconduite à la frontière. Jusqu'alors, les autorités judiciaires ne pouvaient garder ces jeunes que quelques jours dans les centres de rétention, et ils étaient ensuite libérés, du fait que, selon la loi, ils ne sont pas juridiquement responsables.

Le gouvernement invoque le fait qu'en un an 843 mineurs isolés sont arrivés sur le territoire français dans le seul aéroport de Roissy. Livrés souvent à eux-mêmes, ces jeunes sont contraints souvent de travailler clandestinement dans des conditions épouvantables ou même parfois de se prostituer. C'est sans doute vrai. Mais les mesures proposées par le gouvernement n'ont pas pour but de lutter contre cette situation. Alerté par les associations d'aide à l'enfance, par les organisations d'aide aux étrangers - qui demandaient une prise en charge juridique et sociale de ces jeunes à leur arrivée en France - le gouvernement opte pour la solution la plus crapuleuse qui consiste à renvoyer ces jeunes dans leur pays. Là, ils

pourront continuer à subir les persécutions liées à la misère ou à la guerre, voire mourir de faim. C'est-à-dire subir des conditions sans doute pires que celles que l'on prétend leur éviter.

Mais cette loi peut avoir d'autres conséquences tout aussi graves, puisqu'elle entraîne une discrimination juridique à l'égard des jeunes étrangers, en effet un jeune immigré de 16 ans sera dorénavant reconnu légalement responsable de ses actes, contrairement à un jeune Français. Une telle disposition peut permettre à terme à la police dans les banlieues de s'en prendre plus durement encore à la jeunesse immigrée et de faire peser constamment sur elle la menace d'un retour au pays.

Aline URBAIN

## LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyste) qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de *Lutte Ouvrière*, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui aiment ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE  
internet : <http://home.worldnet.fr/lo-uci> e-mail : [lo-uci@worldnet.fr](mailto:lo-uci@worldnet.fr)

La Société d'Éditions de *Lutte Ouvrière* - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél 01 44 83 08 93 est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Harmon. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 14 000 exemplaires. Composition : [Et Associés]. Impression : Roto de l'Île-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 995.

### SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE!

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à : LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

### ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

### BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL et VILLE : .....

COMPLÈMENT D'ADRESSE : .....

Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de : .....

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de : .....

Règlement : .....

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
- par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

**Éditorial**

**Pénurie de main-d'œuvre ?**

# LE PATRONAT VEUT IMPOSER DES SALAIRES PLUS BAS ET DAVANTAGE DE PRÉCARITÉ

■ Alors qu'il y a encore officiellement au moins 2,5 millions de chômeurs, on entend de plus en plus souvent évoquer ce que les patrons appellent une « pénurie de main-d'œuvre ». L'INSEE, dans une note où il déclare par ailleurs que « l'économie française tourne à plein régime », signale ainsi que « 43 % des sociétés françaises éprouvent des difficultés de recrutement ».

Ce retournement spectaculaire de situation serait dû à la diminution du chômage enregistré ces derniers temps. On peut certes penser que, dans cette baisse claironnée mois après mois, tout n'est pas uniquement dû aux manipulations statistiques, qui de toute façon existent depuis déjà longtemps. Mais de là à présenter les choses comme si désormais les chômeurs n'avaient qu'à pousser les portes de l'ANPE pour rencontrer les patrons prêts à se battre pour les embaucher, il y a une marge que n'hésitent pas à franchir certains commentateurs ! Pourtant, selon les propres chiffres du ministère de l'Emploi, il n'y a vraiment que dans les secteurs de l'informatique et de l'hôtellerie qu'il y a plus d'offres

d'emplois que de demandes. Ajoutons-y, pour faire bonne mesure, le bâtiment. Mais les effets de la tempête y sont pour quelque chose. Ailleurs, dans les grosses branches que sont la métallurgie, l'électricité ou les emplois de bureau, ce n'est pas du tout le cas.

Et puis, surtout, il y a emploi et emploi. Si ceux qui ont été supprimés ces dernières années sont la plupart du temps des emplois fixes, avec des salaires ayant pu évoluer avec l'ancienneté, ceux qui se créent sont le plus souvent des emplois précaires, et en partie à temps partiel, qui peuvent être remis en cause du jour au lendemain. Alors, même si le solde apparaît positif et permet au gouvernement d'annoncer des « créations d'emplois », ce n'est pas pour autant que le budget des familles ouvrières s'en trouve amélioré ni que la misère diminue. On constate même le contraire. Et le patronat entend bien persévérer dans cette voie.

Car ces patrons qu'on nous présente pour ainsi dire le couteau sous la gorge à cause du manque de personnel ne vont pas jusqu'à augmenter les salaires à

l'embauche pour attirer massivement les travailleurs dans leurs entreprises. Ils n'améliorent pas non plus les conditions de travail ou les horaires, bien au contraire. Ils n'ont pas davantage le souci de conserver cette main-d'œuvre, à les en croire si péniblement acquise, par des contrats durables et des avantages liés à l'ancienneté par exemple. C'est même tout le contraire. Quand leur organisation, le MEDEF, parle de créer de nouveaux contrats, c'est pour transformer les CDI en exceptions au profit de statuts nettement plus précaires. La principale préoccupation de ce patronat, quand il embauche, reste encore de pouvoir licencier à sa guise, et pas de s'attacher les services des nouveaux embauchés.

Cela n'est paradoxal qu'en apparence. Car en fait, contrairement à ce qu'il voudrait nous faire croire, le problème du patronat n'est pas tant de manquer de main-d'œuvre que de travailleurs corvéables à merci. Et ce qui se dissimule derrière les belles paroles sur « l'embellie économique », c'est une nouvelle accentuation de l'exploitation.

## DU VIRUS DU SIDA OU DE L'IMPÉRIALISME LEQUEL EST LE PIRE ?

Le XIII<sup>e</sup> congrès mondial sur le sida, réuni à Durban, en Afrique du Sud, a vu une nouvelle fois les experts médicaux tirer le signal d'alarme à propos de l'extension de l'épidémie dans le continent noir, où l'espérance de vie à la naissance, déjà inférieure à celle des pays industrialisés, est en train de régresser dans des proportions catastrophiques.

La politique de prix des grands monopoles de l'industrie pharmaceutique a été critiquée par bon nombre de participants et d'observateurs. Et c'est vrai que les laboratoires en question pensent en termes de rentabilité et de bénéfices (comme toutes les autres entreprises capitalistes), avant de penser à l'intérêt de la population et, dans ce cas, à celui des malades en particulier. Mais ce n'est pas le seul aspect scandaleux du problème.

L'Afrique est un continent

pauvre. Mais cette pauvreté n'est pas le fruit de la fatalité. Ce continent a été soumis pendant des siècles à la traite des esclaves, qui a permis non seulement aux riches planteurs du sud des Etats-Unis, mais aussi aux grands bourgeois négriers de Nantes ou de Bordeaux (en ce qui concerne la France) de bâtir des fortunes considérables à l'origine de la plupart des grandes familles actuelles. L'Afrique a ensuite été mise en coupe réglée par les puissances européennes, en particulier la Grande-Bretagne et la France, qui s'y étaient taillé d'immenses empires coloniaux, et qui en ont pillé les principales richesses. Et si, dans les années 1960, la plupart des Etats africains ont accédé à l'indépendance, les anciennes puissances colonisatrices ont contribué à mettre en place des régimes à leur solde, des dictatures sans fard le plus sou-

vent, de manière à continuer à y défendre leurs intérêts.

A ces régimes prétendument indépendants, les anciens colonisateurs ont donné et continuent à donner les moyens d'équiper des armées nombreuses, d'acheter des blindés, une aviation moderne, pour entretenir des conflits locaux et pour maintenir par la force des dictatures dont les exactions risquent périodiquement d'entraîner des explosions sociales. Et quand ces forces militaires locales ne suffisent pas, les anciens colonisateurs n'hésitent pas à envoyer leurs propres forces armées (comme la France l'a fait maintes fois en Afrique) au secours de ces dictatures menacées.

Pour financer ces dépenses d'armement, les grandes puissances ont consenti aux Etats africains des prêts, qui constituent aussi, par l'intermédiaire des intérêts à payer, un moyen de conti-

nuer à piller le continent, et qui contribuent à réduire les populations à la misère.

Et si une bonne partie de cet argent est détournée, sert à enrichir personnellement les gouvernants corrompus de ces pays, cela ne gêne pas les dirigeants des grandes puissances, puisque c'est pour eux un moyen de rétribuer les valets qu'ils ont installés au pouvoir.

Mais pour la grande majorité de la population, c'est la misère. Les travailleurs (ceux qui ont la « chance » d'avoir un emploi), y compris dans les entreprises qui appartiennent à des sociétés internationales, ont des revenus de l'ordre de 3 000 F par an : le prix mensuel du traitement du sida pour une personne ! Alors, quand bien même le prix des médicaments baisserait de moitié, ils seraient encore inaccessibles pour la très grande majorité de la population.

Les progrès de la science donneront peut-être bientôt naissance à des moyens plus efficaces et moins onéreux, pour lutter contre le sida. On ne peut que le souhaiter. Mais bien d'autres maladies, que l'on sait soigner, font des ravages en Afrique, parce que le vrai problème c'est celui de ce système économique dément qui accumule d'immenses richesses à un pôle de la société et la misère à un autre.

Voilà bien une preuve de plus que l'objectif que se donnait le mouvement ouvrier à ses débuts, de mettre l'ensemble des moyens de recherche et de production à la disposition de tous les hommes, de tous les continents, est toujours d'actualité, quoi qu'en disent les « sociologues » aux ordres.

Arlette LAGUILLER  
Editorial des bulletins  
d'entreprise du 10 juillet 2000



Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# La croissance est de retour ? RAISON DE PLUS POUR FAIRE RENDRE GORGE AU VOLEUR

Gouvernement, patrons, presse, tous se gargarisent du « retour de la croissance ». Et la gauche plurielle de se féliciter de la « baisse du chômage »... 500 000 chômeurs de moins ? Voire... Ce chiffre est aussi le résultat de multiples tripataillages statistiques, et, surtout, de la multiplication de l'intérim, des CDD, des CES, ou autres emplois-jeunes du gouvernement.

Si croissance il y a, c'est surtout celle des profits patronaux d'un côté, celle de la précarité de l'autre.

S'il est vrai que dans certains secteurs de l'économie les travailleurs peuvent avoir un peu moins de mal à trouver un emploi, ou à en changer, ils ont alors un peu plus la possibilité de « négocier » leur salaire ou leurs conditions de travail. C'est pour cela que certains patrons se plaignent de ne pas trouver de « volontaires » pour des emplois qu'ils proposent en oubliant de préciser quel genre de sales petits boulots précaires et sous-payés ils offrent si généreusement. Les patrons n'acceptent de toute façon la « loi de l'offre et de la demande » sur « le marché du travail », pour reprendre leurs termes, que lorsqu'elle joue en leur faveur. Sinon, ils savent se donner les moyens de peser à la baisse, car s'il y a bien une croissance dont ils ne veulent pas, c'est celle des salaires.

Le gouvernement leur a déjà donné un sérieux coup de pouce avec les lois Aubry, qui ont permis de geler les salaires dans nombre d'entreprises, et même de les baisser, via la suppression du paiement des heures supplémentaires ou le lissage annuel des horaires.

Les initiatives du Medef vont dans le même sens. Les patrons exigent de nouveaux contrats précaires, de 18 mois à 5 ans, à l'exemple... des emplois-jeunes du gouvernement. La nouvelle convention de l'Unedic met en place avec le « PARE » un système de sanctions contre les chômeurs. Il s'agit de faire pression sur eux pour leur faire accepter n'importe quel travail, à n'importe quel prix. C'est du même coup une pression sur l'ensemble des travailleurs.

Contre cette nouvelle attaque, une mobilisation d'ensemble s'impose, surtout quand on nous parle de « croissance » et que les entreprises, tout en engrangeant les milliards, continuent de comprimer les salaires, de précariser et de licencier, comme Dunlop à Montluçon.

Or, le moins qu'on puisse dire, c'est que les organisations syndicales ne sont pas pressées d'organiser une telle riposte !

Ne parlons pas de la CFDT et de la CFTC, qui ont signé avec enthousiasme le

PARE. Mais il y a aussi une part d'hypocrisie dans le refus des autres confédérations. Toutes, CGC, FO et CGT, avaient après tout accepté de participer aux négociations, sur les bases du Medef, et elles leur ont apporté ainsi une caution. FO et la CGC ont refusé de signer après bien des hésitations, et la CGT n'en appelle pas à la conscience et à la mobilisation des travailleurs, avec ou sans emploi. Son secrétaire général n'a d'abord donné pour perspective... qu'une nouvelle réunion de concertation avec les autres syndicats, y compris signataires.

Aujourd'hui, ces syndicats misent tout sur le gouvernement, dont l'agrément est nécessaire pour la mise en place de la nouvelle convention. Ils espèrent peut-être qu'un refus du gouvernement conduira les « partenaires sociaux »... à refaire un petit tour autour de la table des négociations.

Il est pourtant difficile de trouver planche plus pourrie que ce gouvernement. Il est en fait d'accord sur l'essentiel. Aujourd'hui, s'il tempore, c'est surtout pour « rabibochoer » les « partenaires sociaux », et pour discuter du texte à la marge. Alors qu'il lui suffirait de mettre son veto pour saborder le PARE.

En réalité, toutes les organisations syndicales tiennent beaucoup au « dialogue » avec le Medef, parce qu'elles sont bien davantage prêtes à renoncer aux allocations des chômeurs... qu'aux fromages que leur offre le « paritarisme » et plus généralement la collaboration de classe avec le patronat. En mettant aussi cela sur le tapis vert des négociations, sous prétexte de « rénover le paritarisme », le Medef sait prendre les directions syndicales par les sentiments... Empêtrés, bien volontairement, dans leurs liens avec le patronat, même les syndicats qui se disent hostiles au PARE évitent pour l'instant de se donner les moyens de le combattre réellement.

L'extrême-gauche en a d'autant plus un rôle à jouer, en dénonçant l'accord, mais aussi en s'adressant à toutes les organisations qui se disent opposées au PARE. Il s'agit de donner l'impulsion pour mener une campagne systématique, à l'échelle nationale, contre ce projet et contre tous les autres du même acabit compris dans la « refondation sociale », de mobiliser peut-être d'abord les militants, puis plus largement les travailleurs, et donner à ceux-ci des perspectives et des occasions concrètes pour réagir.

Voilà ce que peuvent proposer les révolutionnaires à tous les militants ouvriers, à commencer par leurs organisations.

**Bernard RUDELLI**

Au sommaire du numéro 10 (juillet-août 2000) de *Convergences Révolutionnaires*, édité par la fraction *L'Étincelle* de Lutte Ouvrière et la Tendance *Révolution* de la Ligue Communiste Révolutionnaire : un dossier sur l'immigration, des articles sur les relations LO/LCR, l'offensive antiouvrière du Medef...

Pour se procurer ce numéro (10 F) ou s'abonner (60 F les 6 numéros, 100 F d'abonnement de soutien) écrire à Lutte Ouvrière, fraction *L'Étincelle*.

## Leur société

# L'essence augmente...

# IL PARAÎT QUE C'EST NORMAL

Le Conseil de la concurrence a rendu public un rapport sur le prix des carburants à la pompe. D'après lui, il n'y aurait rien à reprocher aux groupes pétroliers : aucun abus, aucune entente, tout est normal...

Il serait donc « normal » que les automobilistes n'aient pu bénéficier d'une réelle baisse du prix de l'essence à l'époque où le prix du baril de pétrole était en chute libre, et il serait tout aussi « normal » que, par contre, quand celui-ci remonte comme c'est le cas depuis des mois, les compagnies pétrolières répercutent cette hausse. Entre janvier 1999 et avril 2000, les prix hors taxe de l'essence ont ainsi augmenté de 98 % ! Et tout cela sans qu'il y ait eu « entente », bien sûr. Ce n'était que le « libre jeu » de la concurrence... Bien évidemment.

En tout cas, les auteurs de ce rapport, eux, s'entendent bien pour considérer qu'il est dans l'ordre des choses que les consommateurs payent

toujours plus pour le plus grand profit d'une société comme TotalFinaElf, par exemple, qui a vu ses bénéfices croître de 94 % et les dividendes de ses actionnaires de 43 %.

Le Conseil de la concurrence s'est prononcé à la demande du ministre des Finances, Fabius, qui fait mine d'être mécontent du niveau du prix de l'essence. Mais Fabius n'ira pas jusqu'à leur imposer de prendre sur leurs profits pour baisser les prix : il se contente de lancer une enquête « sur les mécanismes de fixation des prix » des carburants... qui ne nous en apprendra pas plus.

Fabius fait son cinéma pour faire oublier que l'Etat est le premier responsable - et le premier bénéficiaire - des prix élevés de l'essence puisqu'il prélève, en taxes, environ 80 % sur le prix d'un litre de super.

Tous ces gens-là, ministres, capitalistes du pétrole, sont bien d'accord pour organiser le racket des usagers.

## Erika

# JOSPIN NE VEUT PAS FAIRE PAYER LES POLLUEURS

Le pompage du pétrole restant dans les cuves de l'*Erika* est commencé depuis près d'une semaine et Jospin, en visite sur les côtes bretonnes, a promis que son « objectif est l'indemnisation intégrale, à 100 %, des préjudices réellement subis ». Il faut dire que le FIPOL (Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, organisme financé essentiellement par les contributions des compagnies pétrolières des 44 pays membres) avait annoncé qu'il ne rembourserait que 50 % des dommages causés par l'*Erika*, provoquant une vive émotion dans les collectivités concernées. Jospin s'est donc voulu rassurant.

Mais rassurant, Jospin l'est surtout pour Desmarest et les actionnaires de

TotalFinaElf, qui du coup continuent, à se défausser sur l'Etat de la note qu'on serait en droit de leur faire payer.

Jospin a ajouté « qu'il ne faut pas oublier les sommes très importantes engagées dans le pompage de l'*Erika* » (par TotalFina). Ces « sommes très importantes » sont estimées à 500 millions de francs. C'est-à-dire pas grand-chose, comparé aux sommes que les collectivités ont dû payer pour tenter d'effacer les déchets dégorchés par l'*Erika*.

Le bénéfice de TotalFina pour 1999 atteint 22 milliards de francs. C'est-à-dire largement de quoi couvrir les frais de la dépollution. Le gouvernement pourrait, s'il en avait la volonté, lui imposer de payer. Mais il fait le choix de demander aux contribuables de le faire.



## Convention UNEDIC

### Le gouvernement fait la PARE belle au patronat

**Pour entrer en application, la nouvelle convention de l'UNEDIC conclue entre le MEDEF d'une part et la CFDT et la CFTC de l'autre, doit être agréée par le gouvernement. Si le gouvernement décide alors d'accepter la nouvelle convention, il devra faire voter par les députés certaines de ses dispositions, dont le PARE.**

Ce projet, appelé abusivement plan de retour à l'emploi, veut sanctionner à l'avenir ceux des chômeurs indemnisés par l'Unedic en les obligeant à n'avoir le choix qu'entre accepter à terme tout travail quel qu'en soit la nature et le salaire, ou se voir privé de toute indemnisation.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le gouvernement s'est fait discret sur la question lors des discussions entre le patronat et les syndicats, et depuis l'accord MEDEF-CFDT-CFTC.

Qui ne dit mot consent. Le gouvernement ne s'oppose pas à la volonté du patronat soutenue par les syndicats signataires de lui offrir la main-d'œuvre la moins coûteuse et la plus disponible possible, en entravant par là-même la hausse des salaires dans certains secteurs où la demande de travailleurs est actuellement forte. Martine Aubry, la ministre de tutelle de l'UNEDIC, a été particu-

lièrement silencieuse sur le sujet ces dernières semaines. Mais elle fut à l'origine des sanctions à l'encontre des chômeurs inscrites dans les textes dès 1991 alors qu'elle était déjà ministre de l'Emploi et de la Solidarité.

Mais en l'occurrence, avec cette nouvelle (future) convention-UNEDIC, le gouvernement ne tient pas à se montrer ni trop empressé ni trop ouvertement favorable à un projet dont la paternité revient au grand patronat, et qui paraît à une fraction importante de l'opinion publique comme une attaque scandaleuse contre les plus démunis. A l'approche des municipales, il doit juger que cela n'est pas bon pour le PS. En conséquence, le gouvernement louvoie et donne le change.

Le gouvernement entérinera-t-il dès maintenant cette nouvelle convention-UNEDIC ? Ou gagnera-t-il du temps en imposant aux « partenaires sociaux » de se mettre tous d'accord sur une nouvelle version un peu plus édulcorée ?

Mais une chose est sûre, c'est que ce gouvernement n'imposera rien au patronat. Et c'est passivement, pour ne pas dire consentant, qu'il subit son chantage. Une fois de plus.

Pourtant, contre les mauvais coups qui se trament contre eux, les travailleurs et les chômeurs doivent réagir sans tarder !

Michel ROCCO

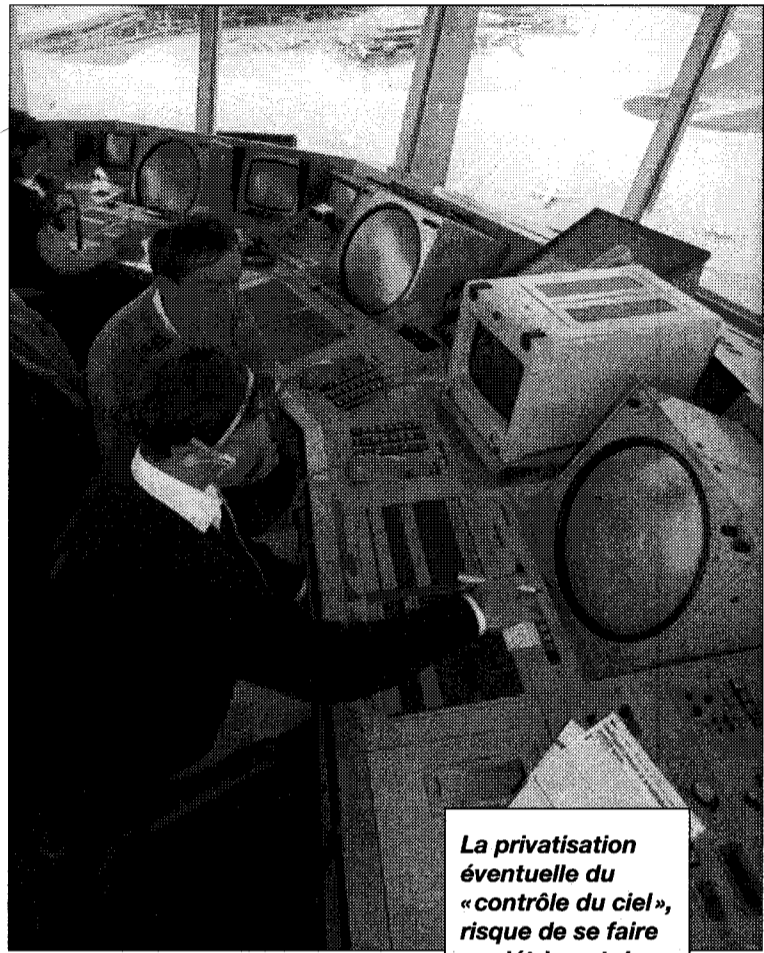
## Parlement européen

# LA PRIVATISATION MISE À TOUTES LES SAUCES

Du 4 au 7 juillet, le Parlement européen était en session plénière à Strasbourg. Mardi 5, la journée a été marquée par la présence de Chirac, inaugurant les six prochains mois de présidence française, fanfaronnant par avance sur le bilan qu'elle devrait présenter dans six mois. Etaient venus pour l'occasion (et la photo !) certains députés européens surtout connus pour leur absentéisme, tandis que les trois députées de Lutte Ouvrière, Arlette Laguiller, Armonie Bordes et Chantal Cauquil, présentes au Parlement ce jour-là, ont choisi de ne pas se rendre dans l'hémicycle au moment où Chirac y parlait.

Au menu de cette session, il y avait comme toujours de nombreux sujets. Un rapport mis au vote entendait accélérer la libéralisation des marchés de l'énergie. Le rapporteur y expliquait que « lorsqu'un accident de train se produit au Royaume-Uni, on en conclut rapidement qu'il s'agit d'une conséquence de la privatisation des chemins de fer britanniques. La privatisation irait à l'encontre de la sécurité. Cet argument n'a aucun sens ». Pour conclure : « On peut avoir confiance en la libéralisation ». Le tout, c'est d'y croire ! Les trois députées de Lutte Ouvrière ont évidemment voté contre ce rapport en soulignant notamment que « l'unification de la production et de la distribution de l'énergie à l'échelle de l'ensemble de l'Union européenne, la planification et la rationalisation de l'une comme de l'autre, pourraient être un progrès mais à la condition que l'ensemble reste un service public exclusivement préoccupé par la satisfaction des besoins, et pas par la maximalisation du profit privé ».

Deux autres rapports proposaient d'accélérer la privatisation des chemins de fer. Nos camarades ont également voté contre. La plupart des amendements qui composaient ces textes ont été adoptés, sans surprise, par la droite et la grande majorité des socialistes européens.



La privatisation éventuelle du « contrôle du ciel », risque de se faire au détriment de la sécurité.

Les représentantes de Lutte Ouvrière ont également voté contre un projet prônant la création d'un « ciel unique européen ». Car, derrière cette expression, il s'agissait d'ouvrir la voie à la privatisation du contrôle aérien. Arlette Laguiller s'est fait, à cette occasion, l'interprète des contrôleurs aériens, soulignant avec eux qu'« il est de l'intérêt des usagers et de leur sécurité comme de l'intérêt des travailleurs de ce secteur que le contrôle aérien reste un service public, avec la vocation exclusive d'assurer le bon déroulement du trafic aérien ». En réponse, la vice-présidente de la Commission européenne, en charge du dossier, a évacué le problème, prétendant que le débat privatisation-nationalisation n'était plus de mise. Elle s'est cependant lancée dans un éloge pas si courant du travail des contrôleurs aériens ; une façon de faire avaler la pilule d'une amorce de privatisation.

Enfin, parmi les questions d'urgence, il était évoqué le sort tragique des 58 immigrés retrouvés morts dans un camion à Douvres. Nos camarades ont voté la résolution proposée par le groupe auquel elles sont rattachées, la Gauche Unitaire Européenne (qui regroupe les Partis Communistes d'Europe et des Verts de gauche, originaires des pays du nord de l'Europe), en soulignant que « le drame de Douvres s'est produit entre deux pays de l'Europe. Les barbelés qu'on est en train d'installer autour de l'Union européenne subsistent même à l'intérieur pour les ressortissants des pays tiers. Et ces barrières peuvent tuer », dénonçant « la politique du gouvernement français qui [...] refuse de régulariser 65 000 travailleurs immigrés devenus des sans-papiers à la suite de lois iniques » dont « nous [les députées LO] exigeons » la « régularisation immédiate ».

Le Parlement européen s'intéresse surtout au sort des entreprises capitalistes. Plusieurs rapports (sur la Banque centrale européenne, sur le blanchiment des capitaux, sur l'euro) étaient là pour le rappeler. D'autres rapports, notamment sur la formation professionnelle ou la santé et la sécurité des femmes enceintes ont reçu le soutien des représentantes de LO. Sur ce dernier point, elles ont cependant souligné qu'il est « déplorable que le rapport ne propose même pas d'aligner dans tous les domaines les avantages et les droits sur les pays où ils sont les plus favorables aux femmes enceintes qui travaillent », tout en indiquant : « Nous ne voulons pas que notre vote en faveur de la protection spécifique, pendant leur grossesse, des femmes travaillant la nuit puisse être interprété comme la reconnaissance de la légitimité du travail de nuit des femmes. Nous tenons, au contraire, à réaffirmer notre opposition au travail de nuit, quand ce n'est pas socialement utile, non seulement pour les femmes mais aussi pour les hommes. L'interdiction du travail de nuit des femmes était un acquis du mouvement ouvrier en France. Revenir là-dessus est une régression sociale ».

## France Télécom

# COM... COMME COMMERCE

A l'heure où les publicités pour les différents modèles de téléphones portables ne cessent de se succéder sur les murs et les écrans, et où l'accent est le plus souvent mis sur la communication, est-il nécessaire de rappeler que le premier impératif des différents opérateurs en présence est le profit ?

Si la Lozère se trouve souffrir d'une couverture insuffisante en ce qui concerne la téléphonie mobile c'est que France

Télécom a estimé que l'équipement en relais de cette région n'était pas rentable.

Aux besoins de la population et, notamment, des services de santé ou de secours de ce département, France Télécom, qui supprime déjà certaines cabines publiques jugées non rentables, répond au journal *Le Figaro* qui relate cette carence, que son service de téléphonie mobile « s'inscrit dans un secteur concurrentiel et France Télécom n'a dans ce domaine

aucune obligation de service public ». Et d'ajouter pour que les choses soient bien claires, qu'il ne peut « installer des relais sur tout le territoire sans un minimum de rentabilité ».

Voilà la logique qui prévaut aux yeux de ces gens, et des gouvernants de droite comme de gauche qui ont préparé la privatisation de ce secteur, là où il devrait s'agir avant tout d'un service dû à la population.

J. V.



Mexique

# LES ÉLECTEURS CASSENT LE PRI

**En remportant, dimanche 2 juillet, l'élection présidentielle mexicaine, Vicente Fox, leader du PAN (Parti d'Action Nationale, parti de droite proche du monde des affaires) a mis fin à 71 années de règne sans partage du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI), qui se disait héritier de la révolution qui, par vagues successives, secoua le Mexique de 1910 à 1940.**

Le PAN l'emporte en effet avec 43 % des voix devant le candidat du PRI, Labastida (35,5 % des voix) et le Parti de la Révolution Démocratique (PRD, parti de centre-gauche de Cuauhtemec Cardenas), qui obtient 16,5 % des voix.

Le PRI a régné longtemps en entretenant une relation populiste et démagogique avec les ouvriers et les paysans. Mais en donnant le signal de la libéralisation de l'économie, pour l'ouvrir à l'économie mondiale, il a en partie liquidé lui-même les mécanismes qui avaient contribué dans le passé à le faire bénéficier des voix populaires.

Le Mexique est loin d'être remis de ce qu'on a appelé l'effet «tequila», c'est-à-dire la

chute de l'économie mexicaine entraînée par la spéculation financière qui avait fait chuter de 6,2 % le produit intérieur brut en 1995. Sur 97 millions d'habitants on dénombre en effet 43 millions de pauvres, selon les critères des Nations Unies. La politique menée par l'Etat mexicain pour sortir de cette crise financière a été dévastatrice. Elle a entraîné l'accroissement du chômage (il n'est officiellement que de 3 à 4 % mais ne recense ni les millions de personnes survivant avec un emploi précaire, ni les paysans qui émigrent entre semailles et récoltes). En 1995, des faillites d'entreprises avaient détruit 800 000 emplois. Et les emplois créés depuis ont été notoirement insuffisants, représentant 40 % des emplois nécessaires pour absorber les nouveaux venus sur le marché du travail.

Parallèlement, les salaires ont été rognés par l'inflation : celle-ci a amputé de 25 % le pouvoir d'achat en cinq ans. Les salaires réels ont chuté de l'indice 100 en 1994 à l'indice 75 en 1999. 40 % des Mexicains survivent avec un salaire minimum (et 21 % avec deux). Celui-ci est notoirement insuffisant pour couvrir les besoins élémentaires ; il existe aussi une disparité régionale. Si dans le nord du pays, le

salairé minimum ne concerne que 15,6 % de l'ensemble des salariés, il en intéresse 60 % dans les Etats du sud. En 1995, cette aggravation des conditions d'existence avait entraîné une vague de grèves, mais celle-ci est retombée. Et, tandis que le PRI continuait de démanteler le système des syndicats verticaux par l'intermédiaire desquels il avait longtemps établi sa loi, celui-ci a été plus souvent remplacé par des syndicats-maison contrôlés par les patrons que par des syndicats lutte de classe, la peur du chômage jouant à plein dans cette transformation.

En 1997, le PRI a lancé un programme de compensation sociale, composé principalement d'allocations financières versées aux mères pour assurer la nourriture de la famille, les soins aux enfants et le maintien à l'école. Actuellement, 56,7 % des Mexicains souffrent de malnutrition (contre 47,6 % cinq ans auparavant).

Le PRI, ayant supprimé plusieurs verrous qui protégeaient un peu l'économie mexicaine des turbulences de l'économie mondiale, a engendré un appauvrissement et une régression sociale qu'il ne pouvait que finir par payer sur le plan électoral. N'a-t-il pas été jusqu'à entamer, en 1992, la liquidation du système de l'ejido, cette communauté agraire,

fruit de la Révolution mexicaine, qui permettait aux paysans de disposer de l'usufruit de la terre. Un changement constitutionnel a en effet permis qu'il devienne plus facile à des entrepreneurs capitalistes, en quête de terres, de pouvoir conclure un marché avec la communauté agraire, bien sûr à son détriment. Il reste encore quelques garde-fous. L'Etat mexicain hésite encore à privatiser l'ensemble du secteur pétrolier mais, sans mobilisation populaire, ce ne peut être qu'un sursis.

Vers qui pouvaient se tourner les masses mexicaines en quête d'un changement ? Ces dernières années, elles ont cherché d'abord du côté du PRD, mais celui-ci, dont la plupart des cadres sont issus du PRI, est souvent apparu comme un PRI-bis. Sa gestion de Mexico, ville gigantesque livrée au capitalisme sauvage, n'a pas convaincu. Ni la corruption, ni la délinquance, quand elle ne venait pas des responsables du PRD eux-mêmes, n'ont été éradiquées. Le PRD a surtout montré qu'il n'était pas moins clientéliste qu'un PRI, dont la population voulait se débarrasser. Rejetant l'original et la copie, ils se sont tournés vers le PAN.

Vicente Fox, sous les cou-

leurs du PAN, personnage haut en couleur, venu tardivement à la politique, ancien PDG de Coca-Cola Mexique, a voulu montrer qu'on peut faire fonctionner un Etat, en l'occurrence le Guanajuato dont il est devenu gouverneur en 1995, comme une entreprise. Et, dans sa campagne, il a su faire rêver une partie de l'électorat de droite et en partie populaire qu'il pourrait en faire autant avec le Mexique.

La partie de cet électorat populaire qui nourrit des illusions sur Fox doit se préparer à des déconvenues. Avec le PAN comme avec ou sans le PRI, les classes possédantes du Mexique, qui ces dernières années ont inscrit plusieurs milliardaires dans le top-50 des super-riches de la planète, entendent continuer à faire peser tout le poids de leur restructuration économique sur les épaules des ouvriers et paysans pauvres. Ils y ajouteront maintenant la réorganisation de l'Etat mexicain.

En prenant leur sort en mains, en portant leurs coups au cœur du système, dans les usines, dans les grandes villes, les travailleurs mexicains pourraient ouvrir de tout autres perspectives, pour eux-mêmes et pour toutes les masses pauvres du pays.

Jacques FONTENOY

USA

Missile anti-missile

## UN PÉTARD MOUILLÉ MAIS PAS GRATUIT

Le 8 juillet, l'armée américaine s'est illustrée en ratant un très coûteux essai de missile anti-missile. Un missile « hostile » envoyé de Californie devait être détruit par un second parti, lui, de l'autre côté de l'océan Pacifique.

Réussi ou raté, ce sont en tout cas 100 millions de dollars « envolés » en fumée en quelques minutes ! On se croirait revenu au temps de la « course aux armements » entre les Etats-Unis et l'URSS de Brejnev... Reagan avait en 1983 son programme de « guerre des étoiles », avec satellites et lasers. A l'époque, la disproportion des armes était déjà flagrante au profit des Américains.

Aujourd'hui le gouvernement de Clinton prend prétexte de l'existence de ce qu'il appelle des « Etats-voyous », tel l'Irak ou la Corée du Nord. Mais qui peut croire que ces pays exsangues menacent les Etats-Unis ? La ficelle est usée.

Mais cela n'arrête pas les appétits. D'un côté les dirigeants de l'armée veulent s'afficher, garder un rôle de premier plan, se donner de l'importance. D'un autre, les grands industriels comme Boeing tiennent à renouveler les armes et les défenses, ce qui alimente de très juteuses commandes aux frais du contribuable. Tout ce beau monde s'y entend pour faire pression et a réussi à ce que ce projet NMD



Protestation (à Hong Kong...) contre la « Guerre des étoiles »

(National Missile Defense) soit étudié depuis début 1999.

Le but affiché serait d'avoir un bouclier disposant de la technologie la plus récente contre ce qu'ils appellent les « missiles de théâtre », envoyés de plusieurs centaines ou milliers de kilomètres. Pour ce mauvais sketch, on utilise des dizaines de satellites couplés à de gros ordinateurs et à d'autres missiles. Les Etats-Unis ont

déjà dépensé presque 5 milliards de dollars dans cette affaire, et devraient arriver au total à 60 milliards d'ici 2015. Et c'est encore bien moins, nous dit-on, que les crédits pour le nouvel avion de combat.

Ainsi les programmes se succèdent, le système capitaliste continue à engendrer un gaspillage phénoménal de richesses – qui n'est pas perdu pour tout le monde –

dans le pays le plus riche et puissant du monde. Quant aux nains impérialistes que sont nos Etats d'Europe occidentale, ils en font autant, mais à leur échelle. Ainsi la France et l'Italie viennent d'investir un milliard de francs pour Aster 30, tueur de missiles... plus petits et rustiques !

Frédéric GESROL



## Sommet israélo-palestinien

### L'INTRANSIGEANCE ISRAÉLIENNE

Sous l'égide des Etats-Unis, s'est ouvert à Camp David un nouveau sommet israélo-palestinien, présenté comme une rencontre de « la dernière chance ». Une de plus ! Cela fait sept ans maintenant, depuis le traité d'Oslo de 1993, que dirigeants israéliens et palestiniens n'arrêtent pas de se rencontrer, sans que ce processus dit de paix n'apporte de réponses aux revendications des Palestiniens. Il suffit d'ailleurs de regarder une carte de la Cisjordanie pour s'apercevoir que 70% de ce territoire est encore bel et bien occupé, puisque sous contrôle exclusif d'Israël, et qu'hormis sept petites zones totalement autonomes, placées sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, le reste du territoire reste lui aussi sous la tutelle israélienne qui dit y assurer la sécurité.

La nouvelle rencontre de Camp David se conclura-t-elle par un accord, et si accord il y a sera-t-il favorable aux Palestiniens ? On peut en douter.

Pas seulement parce qu'à la veille de son départ pour les Etats-Unis, Barak a dû affronter la fronde d'une partie de sa majorité gouvernementale qui a démissionné. Au point qu'aujourd'hui sur les trente et un ministres et vice-ministres qui composaient

son gouvernement il n'en reste que quinze. Mais surtout, parce que les conditions posées par le Premier ministre israélien lui-même, que l'on appelle « les cinq lignes rouges » (donc réputées infranchissables), sont telles qu'aucune revendication importante des Palestiniens ne peut être satisfaite.

Pas question pour Barak de revenir aux frontières du 4 juin 1967 (avant l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza). Pas question non plus de revenir sur le caractère définitif de l'annexion de la partie est de Jérusalem et d'envisager le retour des réfugiés palestiniens en Israël. Quant aux colonies juives, Israël entend annexer purement et simplement les zones où vivent au moins 80% des quelque 200 000 colons. Enfin, si Etat palestinien il y a, Israël réclame par avance sa démilitarisation et le contrôle de son espace aérien, ainsi que celui de la vallée du Jourdain.

Autant dire que le gouvernement israélien pose par avance des conditions léonines. Ce n'est là, en fait, que la continuation de ce que certains osent encore affubler du nom de « processus de paix ».

Georges LATTIER



Les « loyalistes » ultra-réactionnaires de l'ordre d'Orange.

## Irlande du Nord

### ÉMEUTES ET MANOEUVRES POLITIENNES

**Le début de ce mois de juillet a été marqué par une vague d'émeutes qui a touché la plupart des quartiers ouvriers protestants des villes d'Irlande du Nord. Comme chaque année, c'est la question des marches protestantes traditionnelles qui en est le prétexte – ces marches au cours desquelles l'ordre maçonnique d'Orange (très structuré) sort étendards et uniformes de la naphtaline pour aller défilé dans les quartiers catholiques au rythme de chants haineux à l'égard des « papistes ».**

Dans le passé, l'Etat britannique avait toléré, voire encouragé ces manifestations d'un autre temps, car il y voyait un moyen de creuser le fossé entre la majorité protestante et la minorité catholique, fossé sur lequel reposait sa domination sur la province.

Mais depuis que la mécanique du processus de paix est enclenchée et que, sous l'égide de Londres, les nationalistes irlandais du Sinn Féin acceptent de jouer le jeu « démocratique » malgré le maintien de l'occupation britannique, la situation a changé. Les marches des bigots protestants sont devenues de plus en plus gênantes pour le gouvernement Blair, soucieux de ne pas affaiblir les politiciens du Sinn Féin en fournissant des arguments à ceux qui, dans les rangs catholiques, estiment être les

dindons de la farce dans ce processus de paix.

Du coup les marches protestantes sont devenues un instrument de chantage de la part d'une fraction des politiciens protestants pour obtenir plus de concessions de la part de Londres en échange de leur participation au processus de paix. Ils agissent de façon plus ou moins occulte au travers de groupes religieux comme l'ordre d'Orange ou d'organisations paramilitaires loyalistes (anti-irlandais) très visibles lors des émeutes de ces derniers jours.

Néanmoins, ces marches ne font plus autant recette qu'il y a quelques années. La majorité de la population protestante voit le processus de paix plutôt d'un bon oeil, d'autant qu'en dehors de la participation de ministres nationalistes au nouvel exécutif régional d'Irlande du Nord, celui-ci ne se traduit par aucun changement fondamental dans les relations entre la province et la Grande-Bretagne, tout au moins pour l'instant.

Et c'est ce manque de succès qui explique sans doute que cette année les groupes loyalistes aient cherché à faire monter les enchères en provoquant des batailles rangées avec la police.

Cette situation a été particulièrement marquée le 10 juillet, lorsque les dirigeants de l'ordre d'Orange ont appelé à paralyser la province entre 16 heures et 20 heures, en faisant grève et en manifestant dans les rues de la province. Dans les rares entreprises qui travaillaient après

16 heures, cet appel n'a rencontré aucun écho, sauf dans quelques-unes où ce sont les patrons qui ont fermé l'usine sous le prétexte hypocrite d'assurer la « sécurité » de leurs salariés. En revanche, dès 16 heures des barrages ont été formés le long des axes principaux par de petits groupes d'individus armés de barres de fer, essayant d'intercepter les passants et de confisquer les véhicules qui refusaient de s'arrêter.

Mais cette démonstration de force a vite tourné court, forçant les paramilitaires à se replier sur les quartiers protestants pauvres où ils se sont alors lancés dans une nouvelle nuit d'émeutes.

Il reste néanmoins un fait inquiétant, que ces émeutes ont souligné : le fait que les paramilitaires recommencent à recruter des troupes parmi la jeunesse des quartiers pauvres protestants. Au cours de ces dernières années, leur recrutement s'était quelque peu tari dans ce milieu. Mais avec la politique de l'Etat britannique visant à faire de l'Irlande du Nord une plate-forme de sous-traitance offrant une main-d'oeuvre à bon marché, la situation de la jeunesse ouvrière s'aggrave. Et c'est cette situation qui, en l'absence d'une organisation ouvrière offrant une perspective de classe à l'ensemble de la classe ouvrière de la province, protestante ou catholique, sert d'agent recruteur aux menées réactionnaires des groupes loyalistes.

François ROULEAU

## Philippines

Glissement d'une décharge à Manille

### LES ORDURES QUI FONT CREVER LES PAUVRES

80 morts, tel est le bilan provisoire de l'effondrement d'une montagne d'ordures sur un bidonville de la banlieue de Manille, aux Philippines. Haute d'une vingtaine de mètres et surplombant un quartier de squatters où vivent 60 000 personnes, elle aurait été déstabilisée par des typhons.

Les autorités locales se sont dédouanées en affirmant que les constructions étaient interdites sur ce site de décharges. Mais à Manille comme dans bien d'autres villes des pays du tiers-monde, tout le monde sait que

la fraction la plus démunie de la population, à défaut de pouvoir payer pour un logement normal, n'a pas d'autre choix que de construire des habitats de fortune dans les seules zones qui restent accessibles, au pied de collines instables, dans le lit des rivières, dans des zones insalubres et dangereuses.

Le glissement de cette décharge sur les taudis de Manille vient s'ajouter à une longue liste de désastres qui frappent régulièrement les pays les plus pauvres de la planète où les phénomènes météorologiques, répétitifs et pré-

visibles, entraînent régulièrement des catastrophes.

Mais les caprices de la nature n'y sont pas l'essentiel. C'est la misère résultant de l'exploitation et du pillage des richesses de ces pays qui en sont la cause principale. Car si les trusts et les représentants des pays riches y sont présents, c'est pour y trouver une main-d'oeuvre à bon marché qui leur assure des profits maximum.

Oui, ce sont bien des ordures qui ont tué à Manille... Pas seulement celles qui se sont écroulées sur les bidonvilles.



## Renault

# NOUVEL ACCORD SUR LE DROIT SYNDICAL

La direction du groupe Renault vient de signer un accord sur le droit syndical dans l'entreprise avec toutes les organisations syndicales, sauf la CGT qui a réservé sa réponse jusqu'à la mi-septembre.

Le texte de ce qui s'appelle désormais l'« accord sur la représentativité du personnel et la concertation sociale chez Renault » augmente les moyens mis à la disposition des organisations syndicales au niveau central au détriment des heures de délégation accordées aux délégués du personnel, c'est-à-dire des représentants les plus nombreux et généralement les moins éloignés des préoccupations des travailleurs. Ces délégués, depuis 1969, bénéficiaient de 25 heures de délégation, qu'ils soient titulaires ou suppléants, au lieu des 15 heures pour les seuls titulaires comme la loi le prévoit. Le nouvel accord octroie 15 heures aux titulaires comme aux suppléants.

Les intentions de la direction de Renault sont claires: « Ce que nous souhaitons c'est définir des règles du jeu commun pour un cadre rénové de la pratique des relations sociales chez Renault dans un contexte général où l'individualisation a pris plus de place et où l'attraction auprès du personnel pour s'investir dans la représentation syndicale s'est affaiblie ».

La direction prend acte de l'affaiblissement des syndicats. Mais elle voit là l'occasion de les rendre encore plus dépendants, plus dociles. Aussi peut-on dire, avec ce nouvel accord, qu'il s'agit en gros d'une redistribution de la même enveloppe mais en privilégiant les interlocuteurs les plus responsables à ses yeux.

Ce qu'elle lamine le plus dans son nouvel accord, ce sont d'abord les heures d'information syndicale. Jusqu'à présent Renault accordait trois heures d'information syndicale par an et par travailleur. Elle prend prétexte de la privatisation – dans le privé ces heures n'existent pas – pour supprimer complètement cette disposition.

Quant aux délégués du personnel, ils ont pour principal défaut, aux yeux de la direction, d'être trop sensibles à la pression des travailleurs, trop nombreux, trop remuants. Elle leur reconnaît « un rôle d'expression utile » mais « ils n'interviennent pas sur le terrain de la régulation sociale ». C'est pourquoi elle préfère attri-

buer des heures « aux instances où se joue la régulation sociale: les organisations syndicales, les comités d'entreprise, lieux de consultation, et les CHSCT. »

Elle insiste aussi sur le fait que les syndicats devront se montrer loyaux, s'interdire la diffamation par voie de presse et respecter scrupuleusement les règles de confidentialité.

Elle se permet de dire qu'avec l'ancien accord, elle était très largement au-dessus de la loi. Mais rappelons tout de même que la loi minore le nombre des délégués du personnel dans les grandes entreprises puisqu'il n'est pas proportionnel à l'effectif et que surtout cela n'était pas gratuit de sa part. Cela correspondait à une époque qu'elle juge aujourd'hui révolue où elle préférerait avoir affaire à des délégués plutôt que directement aux travailleurs.

Ces propositions ne reflètent

pas le seul point de vue de la direction, les bureaucrates syndicaux aussi privilégient les institutions comme les CE, CCE et autres comités de groupe, les commissions paritaires de toutes sortes où lorsqu'on est en petit comité, entre gens responsables, le dialogue peut-être de qualité, « dans un contexte de respect mutuel », comme le dit la direction.

Elle donne d'ailleurs de nouveaux moyens aux organismes dirigeants. Les secrétaires des CE des gros établissements deviennent permanents, (ils l'étaient de fait mais en additionnant des mandats), les délégués centraux également sont permanents, des postes de délégués centraux adjoints sont créés avec 80 heures de délégation.

Autre volet: des moyens financiers sont donnés centralement aux organisations syndicales. Une subvention annuelle d'un minimum

de 300 000 F est attribuée à toute organisation syndicale ayant obtenu au moins 5% des voix aux élections du CE, avec un maximum de 475 000 F pour les grosses organisations syndicales.

De plus, à titre provisoire pour une durée de trois ans, Renault, « compte tenu de la structuration actuelle du syndicalisme en France et notamment du rôle des fédérations syndicales nationales professionnelles », versera une subvention de 600 000 F à chaque fédération. Ce dont se félicitent les représentants CGT, même s'ils déplorent dans le même temps que « cela ne peut justifier l'absence totale de moyens financiers pour les syndicats sur les sites ».

Les dirigeants de tous les syndicats y gagnent. Ceux de la CGT sont sans doute partagés. D'un côté, la mise au pas des délégués les plus remuants que prépare ainsi la direction n'est pas pour leur

déplaire, eux qui ont quand même un peu de mal à faire entrer dans les mœurs la nouvelle CGT participative, négociatrice, novatrice. Mais d'un autre côté, ils voient très bien qu'ils ne sont plus les interlocuteurs privilégiés de la direction et que cet accord se fait à leur détriment. La CGT, si elle demeure la première organisation syndicale, est partout en recul et n'est plus majoritaire dans la plupart des établissements. Avec cet accord, la direction favorise surtout les autres organisations syndicales en faisant reposer la notion de représentativité, non pas sur les résultats des élections des délégués du personnel plus favorables à la CGT, mais sur ceux des élections au CE, où la CGT est battue en brèche au fil des années souvent par la coalition de tous les autres syndicats.

Correspondant LO



La direction veut diminuer le rôle des délégués du personnel qu'elle juge trop sensibles aux revendications des salariés.

## Renault Le Mans

# DES ÉLECTIONS CONTESTÉES

**Lundi 10 juillet 2000, le tribunal d'instance du Mans a été saisi pour statuer sur la validité des élections professionnelles (DP-CE) de l'usine Renault Le Mans des 20 et 21 juin dernier: six travailleurs proches de la CGT, radiés des listes électorales, attaquaient la direction de l'établissement du Mans sur le fait qu'ils n'avaient pu voter lors de ces élections.**

Fin mai, début juin 2000, plusieurs dizaines de travailleurs de l'usine (61 au total) sont rentrés dans la convention CASA (Cessation d'activité des salariés âgés). Cette convention signée entre Renault, l'Etat et tous les syndicats permet un départ anticipé de l'entreprise. De fait, c'est un nouveau plan de réduction des effectifs.

Or, il s'avère qu'au 28 juin 2000, soit plus d'une semaine après les élections, ni les Assedic

des Yvelines (qui gèrent les dossiers de l'ensemble des salariés Renault rentrant dans la CASA), ni la direction départementale du travail de la Sarthe, n'avaient eu connaissance de ces dossiers. Aussi, ces six travailleurs estiment qu'à ce titre ils n'auraient pas dû être radiés des listes électorales.

Quand on sait que, notamment aux élections du CE, la CGT a perdu un siège à deux voix près, le fait de pouvoir voter revêt une certaine importance. De là à penser que la direction, suite à son fichage des salariés de l'usine dénoncé dans la presse en mars dernier, a fait partir de façon plus qu'anticipée des travailleurs qui votaient CGT, il n'y a qu'un pas... facile à franchir. Le jugement a été mis en délibéré au jeudi 13 juillet 2000.

Les élections vont-elles être annulées? On verra bien, mais par-delà cette péripétie, il n'en reste pas moins que, lors de ces élections professionnelles du mois de juin, il y a eu une sen-

sible perte d'audience de la CGT.

En effet, au premier collège, la CGT a perdu 8,4 points en DP (62,7% au lieu de 71,1%) et 9,6 points en CE (58,5% contre 68,1%). Dans le deuxième collège, les pertes sont du même ordre à peu de choses près. A l'issue de ces élections, la CGT perdait la majorité absolue au CE qu'elle détenait depuis toujours. Ceci dit, elle reste de loin la première organisation syndicale de l'usine avec plus de 42% des voix tous collèges confondus (ouvriers – techniciens et employés – cadres).

Ces élections étaient les premières sur l'usine Renault du Mans (appelée maintenant ACI, Automobile Chassis International) depuis la vente du Département 83 en 1998 et la filialisation du secteur Tracteur en janvier dernier. On comptait 1 510 inscrits de moins sur l'ensemble de l'usine (2 922 au lieu de 4 432) et 1 030 inscrits en moins au premier collège (1 806 contre 2 836). La disparition de ces deux gros secteurs votant très majori-

tairement CGT a bien sûr joué un rôle dans le résultat des élections.

Le départ des travailleurs les plus anciens (FNE, CASA et départs négociés) votant très fortement CGT, et les pressions systématiques de la direction sur les nouveaux embauchés pour qu'ils votent « bien » (réunions, repas, etc.) ont joué dans le même sens.

La condamnation de la grande majorité des « 46 de Renault Le Mans », suite au procès en correctionnelle pour séquestration, a pesé aussi, car c'est apparu comme une victoire de la direction et cela a pu décourager des hésitants.

On peut aussi s'interroger sur l'attitude de la CGT, très offensive jusqu'au 10 mars 2000, date du procès des « 46 », et nettement plus réservée après, n'appelant même pas à un débrayage suite à la condamnation. Était-ce pour ne pas risquer d'effaroucher l'électorat du deuxième collège dans la perspective des élections?...

Correspondant LO



**DUNLOP**  
Montluçon

## NON AUX 550 LICENCIEMENTS

C'est mardi 4 juillet que la direction de l'entreprise Dunlop a annoncé 400 licenciements sur les 1 200 salariés de l'entreprise. L'atelier « poids lourds » doit être fermé.

Cet atelier de fabrication des pneus poids lourds a été relancé en 1987 et depuis quelques années, la direction du trust Sumintomo, qui a repris l'usine Dunlop en 1984, a reçu des millions de subventions au nom du développement de l'emploi.

L'atelier « poids lourds » est l'atelier le plus moderne de l'usine, avec des machines qui ne peuvent fonctionner qu'à température constante, ce qui fait qu'il n'y a que dans cet atelier qu'il y a l'air conditionné.

La maîtrise ne manquait pas une occasion pour expliquer, et notamment aux jeunes embauchés, qu'ils étaient des ouvriers « d'élite ». Cela allait de pair avec l'intensification du travail, mois après mois, la création du système « SDF » : Samedi Dimanche Férié, c'est-à-dire le travail du week-end avec des amplitudes de travail de 12 heures. C'est sûr qu'en quelques années, si on accumule les subventions reçues et le travail produit dans l'atelier, ils se sont remplis les poches, les actionnaires et les dirigeants de l'entreprise.

Les bénéficiaires de Dunlop France étaient d'ailleurs estimés à 101,6 millions de francs en septembre 1999 et le bénéfice annuel par action est de 37%.

Aujourd'hui, la nouvelle direction Goodyear a décidé de tirer un trait sur cet atelier. Exactement de la même façon que Michelin à quelques kilomètres de là, à Clermont, a décidé, lui, 7 500 suppressions d'em-

ploi voici quelques mois. Dans deux villes voisines, les deux grands du pneu s'apprentent à jeter des centaines de travailleurs à la rue en nous déclarant l'un comme l'autre que le « contexte est particulièrement concurrentiel ». Ils licencient l'un et l'autre avec le même cynisme, le même mépris des travailleurs au nom de la compétitivité et de la rentabilité.

Un détail bien significatif illustre ce mépris : la direction, lors de son annonce des licenciements, a parlé de 400 licenciements, en omettant de comptabiliser les 120 intérimaires qu'elle allait aussi jeter dehors et en oubliant aussi les travailleurs de l'entretien de l'entreprise ONET. A ce propos, un camarade rappelait que lorsqu'un intérimaire avait eu un bras arraché voici quelques années, l'avertisseur lumineux, qui, pour tout ouvrier, signale un accident, n'avait même pas été allumé.

Beaucoup de travailleurs de Dunlop et des entreprises de la ville sont en colère et disent qu'il ne faut pas laisser les mains libres au grand patronat pour licencier à sa guise, ruiner une région en utilisant les hommes comme des marchandises et en les jetant après usage. La première riposte a été un rassemblement organisé à l'appel de la CGT, le samedi 8 juillet devant les portes de l'entreprise pour dire non aux licenciements, un rassemblement qui a regroupé près de 800 personnes.

Et à Dunlop, comme dans de nombreuses entreprises du Montluçon, il y a bien des travailleurs décidés à ne pas laisser passer ce nouveau coup.

Correspondant LO



La titularisation des précaires : une revendication du mouvement de mars dernier dans l'enseignement.

## Éducation nationale

# Les salariés des Universités de Nancy et Metz disent NON À LA PRÉCARITÉ

Il n'y a pas que les entreprises privées qui licencient et recourent à la précarité. L'Éducation nationale est également un gros consommateur de contractuels, qu'elle licencie elle aussi.

Depuis longtemps l'Éducation nationale supplée au manque de titulaires IATOS par des contractuels « 10 mois » qu'autorise une dérogation faite à la loi sur l'emploi public. L'académie de Nancy-Metz compte ainsi 153 contrats « 10 mois ». En tout, ces contractuels représentent environ le tiers des personnels non-enseignants !

Jusqu'à cette année l'Etat renouvelait les contrats chaque année pour 12 mois et certaines personnes occupent le même poste depuis plus de dix ans sans être titulaires.

Mais plutôt que de mettre fin à la situation précaire de ces personnels à qui il doit beaucoup, le gouvernement a décidé d'appliquer les textes à la lettre... c'est-à-dire de les renvoyer au bout de 10 mois. En réalité pour le gouvernement, c'était surtout l'occasion de faire quelques économies sordides et de ne pas renouveler au passage une partie des contrats. Ce qui n'empêche pas les ministres de prétendre qu'ils veulent résorber la précarité dans la fonction publique !

Cette décision était restée confidentielle et la surprise n'en a été que plus grande à l'annonce de la nouvelle, il y a un peu plus de deux mois. Alertés par les personnels contractuels eux-mêmes, les salariés de l'université de Nancy 2 n'ont pas accepté de voir licencier leurs collègues et ont rallié les IATOS de Nancy 1 et de Metz.

Alors que l'année universitaire est terminée, et malgré les renvois de contractuels à la fin de leur contrat, les actions se sont succédées à Nancy, à Metz, tout au long du mois de juin et début juillet, mobilisant entre cent et deux cents per-

sonnes, pour obtenir le renouvellement des contrats, sans que les représentants de l'Etat ne reviennent sur cette mesure scandaleuse.

Le 6 juillet, une délégation a rencontré le représentant du recteur qui a seulement annoncé la prolongation de 2 mois de 53 contrats correspondant aux « cas sociaux », aux personnes ayant réussi un concours sans être encore nommées et aux postes déclarés pour la circonstance indispensables à la continuité du service public. Les présidences d'université avaient été invitées à fournir une liste de noms classés par ordre de priorité... Ce n'est pas cela qu'attendent les contractuels.

Pour le moment les présidences des universités Nancy 1 et Nancy 2 ont décidé de prolonger les contractuels à leurs frais. Mais le président de Nancy 2 parle de fermeture anticipée des campus en contrepartie pour faire des économies de chauffage. Et l'incertitude reste entière pour la rentrée prochaine : on prévient déjà les contractuels qu'ils ne seront pas tous reconduits et on les invite à passer des concours. Et pourtant le nombre de places à ces concours est très limité.

Les salariés de l'académie de Nancy-Metz entendent bien rester mobilisés même en cette période de vacances.

## Aluminium Dunkerque

# UNE INJUSTICE

Jeudi 29 juin, le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans le procès sur l'effondrement du portique de déchargement qui a coûté la vie à notre camarade Emmanuel Peralta et blessé gravement deux ouvriers de Mécanhydro.

Le gérant de la société de sous-traitance a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et à une amende. Quant au directeur et au chef du service maintenance d'Aluminium Dunkerque, ils sont tout simplement relaxés.

On est loin des peines requises par le procureur qui avait demandé de 4 à 6 mois de prison ferme et

des amendes pour tous les accusés.

Le directeur de Mécanhydro est à juste titre condamné du fait de négligences reconnues. L'opération de maintenance de changement des vérins n'a pas respecté un mode opératoire qui assure la sécurité des exécutants. Comme c'est souvent le cas, des patrons sont prêts à prendre des chantiers et à jouer avec la vie des ouvriers pour gagner de l'argent.

Les donneurs d'ordre, comme on les appelle, c'est-à-dire les sociétés comme AD, utilisent justement ces sous-traitants pour bénéficier de prestations à moindre coût. Ils se préoccupent encore

moins des conditions de travail des salariés de ces entreprises.

Dans l'accident tragique de la suceuse, la direction est relaxée sur le plan juridique, mais pour nous, sa responsabilité reste engagée. En effet, au nom de la recherche des gains de productivité pour réaliser des profits maximum, les dirigeants d'entreprises comme AD savent pertinemment que leur politique conduit à l'aggravation des conditions de travail et à l'insécurité de nous tous.

Extrait du bulletin *Lutte Ouvrière - Aluminium-Dunkerque (Dunkerque)*



Crédit Lyonnais

# ARNAQUE AUX 35 HEURES

**Au Crédit Lyonnais, trois syndicats (SNB-CGC, FO et CFTC) viennent de signer avec la direction un accord sur la réduction du temps de travail (loi Aubry).**

**Le PDG s'en est réjoui ostensiblement. Il considère que ces trois syndicats sont majoritaires, ce qui va lui permettre d'empocher les subventions de l'Etat. La CFDT et la CGT, quant à elles, vont contester en justice. C'est devenu à la mode, du côté syndical, de mener des actions... juridiques, et de n'appeler le personnel à aucune action.**

La propagande patronale a mis l'accent sur les embauches que cet accord aurait permises.

Elle parle de 700 créations d'emplois pour cette année. Mais, alors que la banque diminue le temps de travail de 7%, le taux d'embauche n'est que de 3%. La différence, c'est le patron qui va l'empocher, sous la forme de « productivité accrue ». Traduction : de conditions de travail aggravées pour le personnel.

Dans ces 700 emplois, la direction amalgame les emplois réellement créés (au nombre de 450) et les emplois « préservés » (250).

450 emplois, c'est le chiffre relevé par les syndicats depuis plusieurs mois des postes « non couverts » (qui figurent à l'organigramme officiel, mais que personne n'occupe en réalité). Ces embauches étaient devenues nécessaires pour la direction, qui a besoin de jeunes pour préparer la relève. D'ailleurs, depuis deux années, elle a déjà recruté entre 500 et 1 000 jeunes.

La direction présente donc comme une conséquence de la

loi Aubry des embauches qu'elle avait déjà décidé de faire!

Quant aux emplois dits « préservés », tout le monde sait que c'est « du pipeau ». La direction avait déjà fait le coup en 1997, pour mettre en place la RTT loi de Robien. Soit dit en passant, la direction demande la prorogation de ce système, qui concerne aujourd'hui 6 000 collègues (dans les centres de traitement administratif). Elle compte bien profiter ainsi à nouveau des aides de l'Etat, alors même qu'elle étale des bénéfices considérables.

En fait, cette prétendue « préservation », dans les centres en question, n'a nullement empêché la direction d'y diminuer les effectifs, car les départs dits « naturels » (retraites, démissions, mutations) ne sont pas remplacés. Ainsi, dans les UAC, les conditions de travail, c'est la course tout le temps. Dans les Centres d'Opérations avec l'Etranger, où les effectifs étaient soi-disant « adaptés », il

a suffi d'un changement de traitement informatique, qui a été suivi du passage à l'euro, pour que le surcroît de travail explose. Plus de cinquante intérimaires ont dû être employés en renfort pendant plus d'un an.

Le nouvel accord sur les 35 heures, qui ne s'appliquera pas aux secteurs en 33 heures sur quatre jours (RTT de Robien), va permettre aux banquiers de bénéficier de subventions. La direction table sur 100 millions de francs.

Concernant la diminution du temps de travail, la direction s'est calée sur la deuxième loi Aubry : 1 600 heures travaillées dans l'année, flexibilité et même annualisation (notamment dans les agences situées dans des régions touristiques : on travaillera beaucoup l'hiver à Courchevel et l'été sur la Côte d'Azur). Nous avons, dans la banque, des jours de congé plus nombreux que dans bien des secteurs. Les banquiers en profitent pour nous les reprendre, en appliquant le calcul du

« temps de travail effectif » selon les prescriptions d'Aubry. La direction a écarté d'emblée toute réduction journalière des horaires. Au lieu de 24 jours de congés supplémentaires, elle n'en lâche que 14. Et l'on trouve des dirigeants syndicaux pour cautionner ça ! L'accord signé est un accord-cadre, qui va être appliqué ensuite secteur par secteur. Mais d'ores et déjà, quand on voit, dans la plupart des services et des agences, la difficulté qu'il y a déjà pour pouvoir prendre ses congés annuels, il y a fort à parier que la prise des jours de RTT va être problématique. Aussi la direction propose... de les placer sur un compte épargne-temps, et de les prendre... à la Saint-Glin-Glin. Cet accord est un leurre qui ne règle ni le problème d'une réelle réduction du temps de travail, ni celui de l'emploi. Les banquiers ont déjà annoncé que les effectifs vont continuer à baisser.

Correspondant LO

NSC Guebwiller

# Fin de la grève UNE LUTTE QUI EN PRÉPARE D'AUTRES

**Lundi 19 juin, les salariés de l'entreprise NSC à Guebwiller dans le Haut-Rhin, entreprise métallurgique de 780 salariés, se sont mis en grève pour réclamer une augmentation des salaires de 500 F par mois. Après un lundi 26 juin difficile pour la grève, l'attitude provocante des cadres relançait le mouvement le 27 juin.**

L'offensive, ratée, des cadres avait donné envie à tous de s'y remettre. Ce jour-là, une cinquantaine d'ouvriers partirent vers la préfecture de Colmar, en opération escargot, drapeau rouge en tête. D'autres, le lendemain, allèrent s'adresser aux ouvriers de l'entreprise voisine, Behr-France (1 500 salariés) où ils furent chaleureusement reçus

et organisèrent une collecte. Dans le même temps, la CGT de Peugeot-Mulhouse popularisait cette grève par tract dans l'usine et organisait une collecte.

Le mercredi 28 juin, les cadres recommençaient le cinéma de la veille, manifestant avec la CFTC devant les piquets de grève en scandant : « *On veut travailler* ». L'un d'eux, portant deux baffles de sono de chaque côté de la tête comme de grandes oreilles, récolta le surnom de Mickey. Bref, l'ambiance était bonne, la « *work-parade* » des cadres y contribuant nettement.

Mais, comme la semaine précédente, les syndicats CFDT et FO recommandaient leur travail de sape : « *Il faut reprendre. On ne tiendra plus longtemps. Les gens en ont marre. Il faut baisser les revendications et demander une prime annuelle de 3 000 F* ». L'intersyndicale

décida de soumettre la question au vote le lendemain.

Le jeudi 29 juin, comme les jours précédents, d'un côté de la rue, les cadres, Mickey en tête, et la CFTC qui voulaient travailler, de l'autre les ouvriers grévistes. La CGT prit position pour les 500 F et la continuation de la grève. Mais FO et la CFDT embrouillèrent les choses et parlaient de 3 000 F, mais sans dire si c'était annuel ou exceptionnel et sans parler d'arrêt ou de continuation de la grève. En fait tout le monde crut qu'il s'agissait d'une prime de 3 000 F annuelle... c'est-à-dire 250 F par mois, alors que ce n'était pas le cas.

La grande majorité, voyant bien que la CFDT et FO ne voulaient pas continuer la lutte, se découragea et vota pour la prime proposée par la CFDT. A partir de là, des négociations surréalistes eurent lieu de part et d'autre de la rue, un avocat fai-

sant la navette entre les deux parties. La direction céda 2 000 F. Tout le monde crut encore qu'il s'agissait de 2 000 F annuels et la CFDT et FO s'employèrent à accréditer l'arnaque. La confusion permit aux dirigeants CFDT d'annoncer bien haut : « *La grève est finie, on reprend* ». Et pinces en mains, ils coupèrent les chaînes, permettant aux cadres de rentrer et entraînant la majorité des grévistes. Quelques-uns ne reprirent que le lendemain et d'autres le lundi. Mais la grève était bel et bien finie.

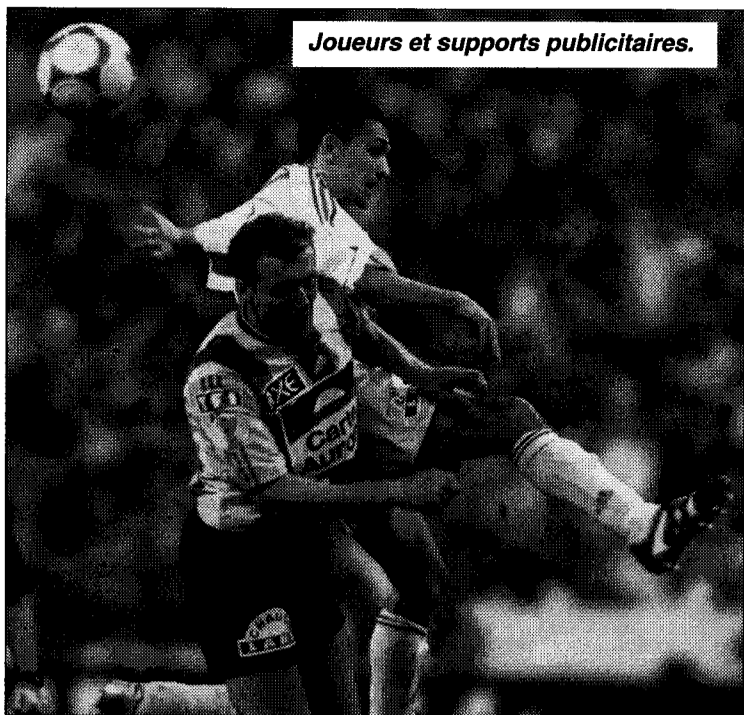
En fait les grévistes, devant la fermeté de leur patron, et voyant que les syndicats CFTC, FO et CFDT ne voulaient pas de cette grève, ne se sentaient pas de continuer dans ces conditions.

Finalement la direction aura cédé une prime exceptionnelle de 2 000 F brut et une prime annuelle de 650 F brut. Ce n'est

certes pas mirobolant mais les ouvriers de NSC sont contents de la grève et lorsque la CFDT et le patron se mirent d'accord pour faire récupérer les jours de grève, les ouvriers ont refusé.

Cette grève est la plus importante qu'ait connue l'usine depuis Mai 1968. Les grévistes ont rencontré autour d'eux, dans la population, chez les salariés des autres entreprises, chez les commerçants la sympathie qui s'est traduite par des visites aux piquets, des dons et des collectes. Ils ont conscience d'avoir montré leur force. Aussi, comme le disait un tract de la CGT intitulé « *CE N'EST QU'UN DEBUT* », « *si nous savons continuer de faire vivre la solidarité affirmée dans la grève, si nous tenons l'engagement pris, entre grévistes, de nous assister mutuellement, alors rien ne sera plus comme avant et c'est là notre plus grande victoire* ».





Joueurs et supports publicitaires.

## UN BALLON ET DES RONDS!

Petit événement chez les dirigeants du football français : la ligue nationale a changé de président. Le nouveau, Gérard Bourgoïn, est plus connu pour avoir fait fortune comme dirigeant d'un des premiers groupes producteurs de poulet que comme l'un des anciens dirigeants du club de foot d'Auxerre.

On peut certes douter que l'intérêt pour le ballon rond soit la seule et même la principale raison de la présidence de M. Bourgoïn. Son élection serait le résultat d'une orientation plus « libérale » de la fédération, privilégiant les intérêts des plus grands clubs français au détriment de tous les autres, dans la répartition des fonds tirés de la retransmission des matchs sur les chaînes de télévision.

Cela fait belle lurette que le sport est secondaire dans le football, comme d'ailleurs dans tous les autres sports de haut niveau. Il est depuis longtemps

devenu un spectacle, et à ce titre, un moyen de se procurer de copieux revenus. Les clubs s'achètent et se vendent des joueurs pour des dizaines, voire des centaines de millions de francs. Certaines entreprises aussi s'achètent des équipes, comme celle de Bourgoïn, d'Afflelou ou encore Adidas dont on a beaucoup vu les publicités avant et après la victoire de l'équipe de France dans l'Euro 2000. TF1 vient d'ailleurs de signer un contrat qui rapporterait un milliard de francs à la Fédération française de football pour programmer les matchs de l'équipe de France jusqu'en 2005 (environ 19 millions de francs par match!), et cela signifie bien sûr que TF1 compte toucher beaucoup plus des publicitaires.

Le fric est présent dans tous les secteurs de la société, et le sport est loin d'y échapper.

Hervé GORDOT

## LE VATICAN PRÔNE L'ABSTINENCE SEXUELLE AUX DIVORCÉS

Il ne reste plus aux divorcés remariés qu'à se vouer au diable, ou plus simplement à des relations plus naturelles, du moins s'ils sont encore catholiques. En effet, le conseil pontifical de Rome vient de leur rappeler que le remariage est « *prohibé par la loi divine* », un « *péché grave* », « *un scandale* ». Les divorcés-remariés sont donc des « *personnes publiquement indignes* » qui doivent être écartées de l'accès aux sacrements.

Le Vatican les met donc en demeure de se séparer illico de leur nouveau conjoint, s'ils veulent régulariser leur situation avec l'Église.

La seule exception tolérée concerne ceux qui « *pour des raisons sérieuses, comme l'éduca-*

*tion des enfants, ne peuvent satisfaire l'obligation de la séparation* ». Ceux-là doivent alors s'abstenir de toute relation sexuelle !

On le voit, les chefs de l'Église mettent le couteau sous la gorge ou plutôt sous la ceinture de leurs pratiquants. Les rois de la confesse ne badinent pas avec ces choses qu'on ose à peine nommer.

Sommés de choisir entre leur conjoint ou leur curé, on n'est pas sûr que tous les catholiques restent fidèles aux commandements papaux. Félicitons l'Église de faire autant de propagande anticléricale et de favoriser le développement du concubinage, hors de l'Église.

Christian BERNAC

## LE PLEIN DROIT DES FEMMES À DÉCIDER D'AVOIR OU PAS UN ENFANT RESTE À CONQUÉRIR

Vingt-cinq ans après le vote de la loi Veil autorisant l'interruption volontaire de grossesse jusqu'à dix semaines, les réactionnaires de tout poil n'ont pas renoncé à revenir sur ce droit fondamental des femmes.

Aujourd'hui, il serait nécessaire d'améliorer la loi, en particulier en allongeant le délai légal au cours duquel un avortement peut être pratiqué (dans la plu-

part des pays d'Europe, le délai est de 16 semaines) et en renforçant les moyens en structures hospitalières d'accueil et d'intervention ainsi qu'en personnel compétent. Le gouvernement et sa ministre de la Solidarité, Martine Aubry, avaient d'ailleurs timidement mis en chantier un projet devant porter, cet été, le délai légal à douze semaines. Mais il a suffi que le Conseil d'Etat se déclare

hostile pour que Martine Aubry remise son projet.

Une nouvelle preuve que ce n'est certes pas d'un gouvernement, même attifé d'une étiquette de gauche, que les femmes peuvent obtenir l'amélioration, l'extension et la confirmation de leur droit à décider si oui ou non, quand et comment elles désirent avoir un enfant. Mais comme dans le passé et comme toujours, en se mobilisant.

## Lire

## L'ÉVÉNEMENT d'Annie Ernaux

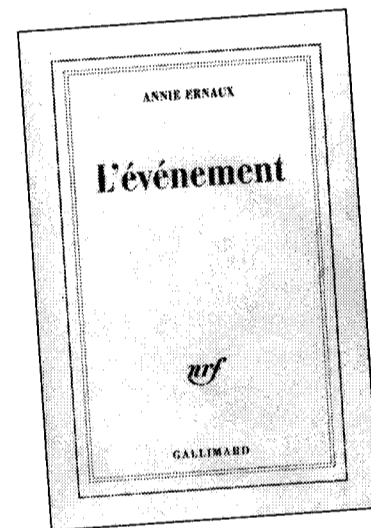
« L'événement » que décrit dans ce texte Annie Ernaux, c'est un avortement auquel elle a eu recours en janvier 1964, à une époque donc où il était interdit. L'auteur s'attache essentiellement à tenter de reconstituer, aujourd'hui, la manière dont, jeune étudiante, elle a vécu et ressenti à l'époque les différentes étapes de cette épreuve.

Malgré des aspects narcissiques qui peuvent irriter, le récit demeure sobre, par moments touchant. Surtout, les difficultés rencontrées, l'atmosphère de clandestinité, de délit, sont autant de témoignages de l'hypocrisie et de la dureté qui prévalaient sur ce problème. On assiste ainsi à la quête désespérée de la jeune fille cherchant

une adresse de quelqu'un pratiquant des avortements, à sa relative solitude et son ignorance, au mépris du médecin du service d'urgence où elle atterrit pour cause d'infection.

Et encore Annie Ernaux, pour qui les problèmes d'argent n'ont pas, dans cette circonstance, été un obstacle supplémentaire, s'en est-elle « bien tirée », par rapport à des milliers d'autres femmes, en premier lieu bien sûr toutes celles qui y ont laissé leur vie.

Tout cela n'est pas si loin dans le temps, et tout cela n'est pas si loin dans les esprits de ceux qui voudraient bien revenir sur ce minimum que constitue la légalisation (partielle et insuffisante, d'ailleurs) de l'interruption volontaire de gros-



sesse arrachée par les luttes des femmes.

Nelly MEYER

*L'événement, d'Annie Ernaux, Éditions Gallimard, 115 pages, 72 F*

## Voir

## LA PARENTHÈSE ENCHANTÉE de M. Spinosa

Les événements de 1968 ont laissé bien des traces parmi la jeunesse de l'époque et en particulier parmi les femmes, ils ont laissé une volonté d'obtenir le droit à disposer d'elles-mêmes et à décider seules d'avoir ou pas un enfant. Les années qui ont suivi Mai 1968 ont été marquées par une mobilisation pour la liberté de la contraception et de l'interruption de grossesse, avec des mouvements féministes comme, par exemple, le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la

contraception (le MLAC).

Ce petit film se situe dans ces années-là et met en scène de jeunes couples qui entendent établir des relations de parfaite liberté entre eux, les sentiments ne tolérant aucun compromis, aucune entrave. L'histoire s'organise autour de la personnalité d'une jeune femme qui incarne la volonté d'indépendance et d'émancipation des féministes de l'époque, ce qui donne l'occasion de rendre témoin le spectateur à quelques-unes de leurs réunions passionnées ainsi

qu'aux difficultés, aux risques et aux douleurs des avortements clandestins avant le vote de la loi Veil, en 1975.

Une sorte de désenchantement plane sur l'ensemble du film, qui décrit le mal-être de ces jeunes avant qu'ils ne se rangent tout simplement, pour la plupart. Même si la parenthèse se révèle finalement désabusée, elle est une évocation assez réussie de ce qui a en partie motivé toute une génération de femmes après 68.

L.P.



# RENDEZ-VOUS AVEC LUTTE OUVRIÈRE SUR LA ROUTE DE VOS VACANCES

Depuis le début de ce mois de juillet, nos camarades font étape dans toute une série de villes de différentes régions du pays. Les discussions ont été nombreuses avec des sympathisants, des électeurs d'Arlette Laguiller et de Lutte Ouvrière, mais aussi avec des militants et des sympathisants du Parti Communiste, avec des travailleurs de gauche, des chômeurs, des jeunes et des moins jeunes, tous concernés par les problèmes du monde du travail.

Il ressort de ces discussions que la loi Aubry sur les 35 heures se traduit par une reprise des acquis et par des difficultés supplémentaires pour les travailleurs, avec une flexibilité des horaires aggravée, généralisée, et des salaires qui ne suivent pas, loin de là, les besoins. Pour certains militants du PCF, le fait que leur parti n'a absolument pas tenté de donner une suite à la journée du 16 octobre 1999 contre le chômage est resté comme une décep-

tion, qui ne contribue certes pas à leur redonner confiance. Alors que le gouvernement se félicite de la baisse officielle du nombre de chômeurs, dans bien des villes de province, quand les entreprises ne ferment pas, elles n'embauchent pas du tout et le manque d'emplois reste le problème numéro Un.

Partout, les rencontres et les discussions que nous avons eues ont montré que, si la vie de la population laborieuse devient encore plus difficile, l'idée de la nécessité d'en finir avec l'arrogance du patronat et d'imposer que cela change vraiment pour les travailleurs revient de plus en plus souvent dans les débats. Comment y parvenir ? Quels moyens mettre en œuvre ? Les luttes actuelles qui se déroulent dans bien des entreprises du pays contre les licenciements ou pour une augmentation des salaires montrent que la classe ouvrière est peut-être en train de reprendre l'initiative. C'est à cela que nous voulons œuvrer.



## DROME-ARDÈCHE

Mardi 18 juillet  
**VALENCE (Drôme), mairie annexe de Fontbarlettes**  
Mercredi 19 juillet  
**ANNONAY (Ardèche), place du Champ-de-Mars**  
Jeudi 20 juillet  
**PEAGE-DE-ROUSSILLON (Isère), place Paul-Morand**  
Vendredi 21 juillet  
**ROMANS-sur-Isère (Drôme), Place Jean Jaurès**  
Samedi 22 juillet  
**DIE (Drôme)**  
Lundi 24 juillet  
**VALLON-PONT-D'ARC (Ardèche)**  
Mardi 25 juillet  
**CREST (Drôme), place du Champ-de-Mars**  
Mercredi 26 juillet  
**MONTELMAR (Drôme), Espace Mistral**  
Jeudi 27 juillet  
**NYONS (Drôme), Promenade de la Digue**  
Vendredi 28 juillet  
**PIERRELATTE (Drôme), Place du Champ-de-Mars**  
Samedi 29 juillet  
**PRIVAS (Ardèche), Place du Champ-de-Mars**

## NORMANDIE

Mardi 18 juillet  
**VIRE (Calvados), sur le Champ de Foire**

Mercredi 19 juillet  
**FLERS (Orne), Place Charleston**  
Jeudi 20 juillet  
**HEROUVILLE-SAINT-CLAIR (Calvados), Place de l'Europe**  
Vendredi 21 juillet  
**CAEN (Calvados), face à la Chambre de commerce**

## PYRENEES

Mardi 18 juillet  
**PAU (Pyrénées-Atlantiques)**  
Mercredi 19 juillet  
**TARBES (Hautes Pyrénées)**  
Jeudi 20 juillet  
**TARBES (Hautes-Pyrénées)**  
Vendredi 21 juillet  
**OLORON SAINTE-MARIE (Pyrénées-Atlantiques)**  
Samedi 22 juillet  
**BAGNERES DE BIGORRE (Hautes-Pyrénées)**  
Lundi 24 juillet  
**PAU (Pyrénées-Atlantiques)**  
Mardi 25 juillet  
**LOURDES (Pyrénées-Atlantiques)**  
Jeudi 27 juillet  
**TARNOS (Landes)**  
Samedi 29 juillet  
**ANGLET (Pyrénées-Atlantiques)**

## ETANG DE BERRE

Mardi 18 juillet  
**SALON-DE-PROVENCE (Bouches-du-Rhône), place Morgan**

Mercredi 19 juillet  
**MARTIGUES (Bouches-du-Rhône), parking de Ferrières**  
Jeudi 20 juillet  
**FOS-SUR-MER (Bouches-du-Rhône), sur la grande plage (restaurant Oustallet)**  
Vendredi 21 juillet  
et Samedi 22 juillet  
**ARLES (Bouches-du-Rhône), Boulevard des Lices**  
Lundi 24 juillet  
**MIRAMAS (Bouches-du-Rhône), Place Jourdan**  
Mardi 25 juillet  
**ISTRES (Bouches du Rhône), Place Sainte Catherine**

Mercredi 26 juillet  
**ROGNAC (Bouches-du-Rhône), Boulevard Jean-Jaurès**  
Jeudi 27 juillet  
**BEUCAIRE (Gard), place Georges Clémenceau**  
Vendredi 28 juillet  
**CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES (Bouches-du-Rhône), Place du Marché**  
Samedi 29 juillet  
**SAINT-CHAMAS (Bouches-du-Rhône), Place du Marché**

## NORD

Mardi 18 juillet  
**LENS (Pas-de-Calais), Place de la République**  
Mercredi 19 juillet  
**LIEVIN (Pas-de-Calais)**  
Jeudi 20 juillet  
**AIRE sur la LYS (Pas-de-Calais), Grand Place**  
Vendredi 21 juillet  
**ARQUES (Pas-de-Calais), Place Roger Salengro**  
Samedi 22 juillet  
**BRAY-DUNES (Nord), Digue**

Lundi 24 juillet  
**DUNKERQUE (Nord), digue de Malo**  
Mardi 25 juillet  
et mercredi 26 juillet  
**CALAIS (Pas-de-Calais), Digue Est**  
Jeudi 27 juillet  
**WISSANT (Pas-de-Calais), Place de la mairie**  
Vendredi 28 juillet  
**BOULOGNE sur Mer (Pas-de-Calais), Place de Lorraine**

## GARD-VAUCLUSE

Mardi 18 juillet  
**CAVAILLON (Vaucluse)**  
Mercredi 19 juillet  
**NIMES (Gard)**  
Jeudi 20 juillet  
**SOMMIERES (Gard)**  
Vendredi 21 juillet  
**AVIGNON (Vaucluse)**  
Samedi 22 juillet  
**CARPENTRAS (Vaucluse)**  
Lundi 24 juillet  
**PONT-SAINT-ESPRIT (Gard)**  
Mardi 25 juillet  
**NIMES (Gard)**  
Mercredi 26 juillet  
**VAUVERT (Gard)**  
Jeudi 27 juillet  
**BAGNOLS-sur-CEZE (Gard)**  
Vendredi 28 juillet  
**UZES (Gard)**

## BRETAGNE SUD

Mardi 18 juillet  
**LANESTER (Morbihan), marché de jour, et PORT-LOUIS (Morbihan), marché de nuit.**  
Mercredi 19 juillet  
**LORIENT (Morbihan), place Alsace-Lorraine**

Jeudi 20 juillet  
**HENNEBONT (Morbihan), devant les remparts**  
Vendredi 21 juillet  
**QUIMPERLE (Morbihan), parvis de l'église Notre-Dame**  
Samedi 22 juillet  
**NEVEZ (Finistère), Place de la mairie**  
Lundi 24 juillet  
**DOUARNENEZ (Finistère), Place des Quatre-frères Kéritel (Tréboul)**  
Mardi 25 juillet  
**AUDIERNE (Finistère), parking du Môle**  
Mercredi 26 juillet  
et Samedi 29 juillet  
**QUIMPER (Finistère), Parvis du Château Rouge**  
Jeudi 27 juillet  
**CHATEAULIN (Finistère), place de la Résistance**  
Vendredi 28 juillet  
**SAINT-GUENOLE (Finistère), Place du marché**

## CHARENTE MARITIME

Lundi 24 juillet  
**CHATELAILLON-PLAGE (Charente-Maritime), parking du port de plaisance**  
Mardi 25 juillet  
**ROCHFORT (Charente-Maritime), Cour Rog-Bry**  
Mercredi 26 juillet  
**VILLENEUVE-les-SALINER, face à la médiathèque**  
Jeudi 27 juillet  
**NIORT (Deux-Sèvres), place de la Brèche**  
Vendredi 28 juillet  
**AYTRE (Charente-Maritime), place du marché**  
Samedi 29 juillet  
**LE-BOIS-PLAGE-EN-RE (Charente-Maritime), place du marché**